



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie;

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 20 février 2019, le Règlement numéro 275-2019 concernant le traitement des membres du Conseil de la MRC de La Matanie en remplacement du règlement numéro 258-2013;

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane;

Que ledit règlement est effectif à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fait à Matane, ce 21^e jour de février 2019.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line Ross, M.B.A.